

COMMUNE DE BIEVRE

Convocation du Conseil communal



Bièvre, le 18 février 2019.

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer
pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL qui aura lieu le lundi 4 mars 2019 à 19h30 à la maison communale.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-13 - Par. 1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

SÉANCE PUBLIQUE

Informations

- 1 Information au Conseil Communal

Conseil communal

- 2 Déclaration de politique générale du Collège - Approbation

Patrimoine

- 3 Acquisition d'une parcelle à Graide - Décision.
- 4 Cession d'un terrain à titre gratuit à Oizy - Décision.

Voiries - Cours d'eau

- 5 Modification d'une voirie communale à Graide- Décision.

Intercommunales

- 6 Association de projet Ardenne méridionale - Désignation
- 7 Agence Locale pour l'Emploi - Désignations
- 8 Asbl "Centre Culturel de Bièvre" - Désignations
- 9 ADL - Désignations
- 10 Office du Tourisme - Désignations
- 11 Conseil de l'Enseignement - Désignation
- 12 Commission Sportive - Désignation
- 13 Commission communale de l'Accueil - Désignations
- 14 Commission communale des Affaires Européennes - Désignations
- 15 Concertations syndicales - Désignations
- 16 Comité de Concertation Commune/CPAS - Désignations
- 17 Commission Paritaire Locale (CoPaLoc) - Désignations

Partenaire

- 18 Régie Communale Autonome de Paliseul - Convention de Partenariat
- 19 Régie Communale Autonome de Paliseul - Désignation

Eclairage public

- 20 Centrale de marchés constituée par l'intercommunale ORES ASSETS pour l'ensemble de ses besoins en matière de travaux de pose d'installations d'éclairage public - Adhésion
- 21 Elaboration du projet d'aménagement de l'éclairage public dans le cadre de la mise en valeur de l'église d'Oizy - Délibération de principe

Marchés publics

- 22 Acquisition d'un véhicule 4x4 pour le service travaux - Approbation des conditions et du mode de passation

Travaux

- 23 Création de trottoirs Rue de Bellefontaine - PIC 2019-2021 - Convention d'études FAV 19-3138 de l'INASEP - Approbation
- 24 Travaux de réfection de la voirie Rue de la Violette à Graide - PIC 2019-2021 - Convention n° FAV 19-3140 de l'INASEP- Approbation
- 25 Travaux de réfection des voiries du village de Bellefontaine - PIC 2019-2021 - Convention d'études FAV19-3139 de l'INASEP- Approbation
- 26 Travaux de réfection des voiries rues de la Retraite et des Châteaux à Bièvre - PIC 2019-2021 - Convention d'études FAV 19-3141 de l'INASEP - Approbation

Procès-verbal

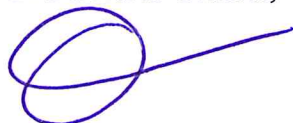
- 27 Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 04 février 2019 - Approbation

SÉANCE À HUIS-CLOS

Enseignement

- 28 Personnel enseignant - Désignations - Ratification.

Le Directeur Général,



Olivier BRISBOIS

Pour le Collège,



Le Député-Bourgmestre,



David CLARINVAL